

# des eaux **débats**

juin 2024 n° 42

**FNMNS**

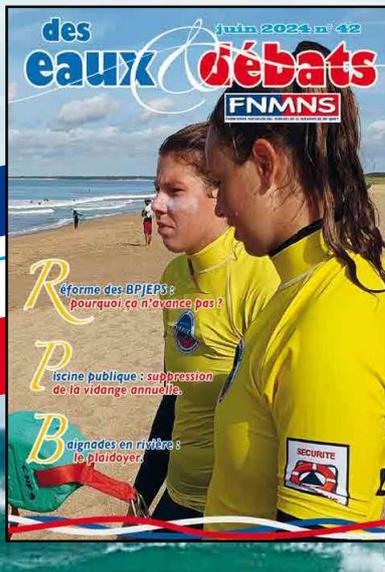
Fédération nationale des métiers de la natation et du sport

**R**éforme des BPJEPS :  
pourquoi ça n'avance pas ?

**P**iscine publique : suppression  
de la vidange annuelle.

**B**aignades en rivière :  
le plaidoyer.





## FNMNS

Maison des Sports  
13, rue Jean-Moulin  
54510 TOMBLAINE  
Tél. : 03 83 18 87 57  
Fax : 03 83 18 87 58  
contact@fnmns.org

### Directeur de publication

SCHWARTZ Jean-Claude

### Coordinateur éditorial

BEZARD Alain

### Comité de rédaction

- BEAUCHAMP Pierre
- BEZARD Alain
- De LUCA Louis
- FOERHLE Denis
- JOLIWALD Sandrine
- JOLIWALD Yanis
- LINTON Jamie
- PERRIN Sylvain
- TIMRICH Brahim
- VAN DER WALT Sibylle

### Expert publication

SAVEY Gilles

### Crédit photo

FNMNS

### Impression

La Nancéienne d'impression

### Tirage

7000 exemplaires

Surfez sur le site de la FNMNS  
*Réflexe* Internet

[www.fnmns.com](http://www.fnmns.com)

# ➔ sommaire

## édit'eau

Diplômes : que l'on ne s'y trompe pas ! p.3

## Réforme

La réforme du BPJEPS : pourquoi ça n'avance pas. p.5

## Règlementation

Baignades en accueil collectif de mineurs p.16

## Vie professionnelle

Travailler après 67 ans dans la fonction publique territoriale p.21

## Société

Plaidoyer pour le retour des baignades en rivière p.24

## Hygiène et technologie

Suppression de la vidange annuelle dans les piscines publiques p.30

## Saison estivale

Mode d'emploi saisonnier p.31

## Droit du travail

Droit de grève : principes généraux et jurisprudence. p.36

## Juridique

Procédure pour un dossier juridique p.41

## Echanges internationaux

Focus sur le projet ALFAC à Oslo p.42

## Formation

Stages CNF 2024 p.29

Formation SSA à La Tranche-sur-Mer p.49

Le bataillon des marins-pompiers de Marseille en formation p.50

Formation de formateurs p.55

## Vie des régions et de ses centres de formation

AG de la FNMNS Occitanie Languedoc-Roussillon p.56

## In memoriam

Jean-Claude Letessier, notre président fondateur, nous a quittés p.58

Rémi De Sloover : un MNS d'exception p.62

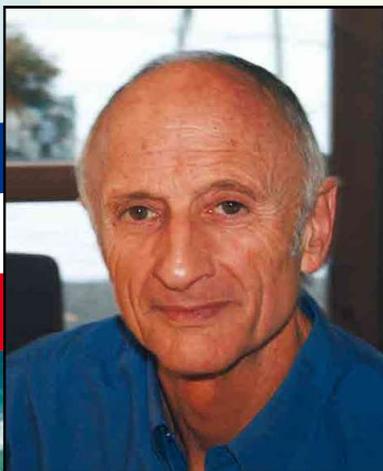
Brèves de bassin et de terrain p.64

Formulaire d'adhésion p.67

Nouvelle collection p.69

Dates des CAEP MNS organisés par la FNMNS pour l'année 2024 p.70

## Que l'on ne s'y trompe pas !



*Dans le cadre du Grenelle de l'emploi et des métiers du sport, M<sup>me</sup> Amélie Oudéa-Castéra, ministre des Sports, a engagé une réforme afin de renforcer l'insertion professionnelle par le sport. À cette fin, les diplômes délivrés par son ministère seront notamment réorganisés en blocs de compétences.*

*Cette réorganisation a pour but de faciliter les passerelles entre différents diplômes et de permettre une plus grande flexibilité dans les parcours de formation. Mais la réforme se heurte actuellement à de nombreuses oppositions, principalement concentrées autour de la simplification des BPJEPS souhaitée par le ministre.*

### **Blocage de l'enseignement supérieur**

*Parmi les causes qui provoquent ce blocage, il en est une qui est essentiellement due au positionnement de l'enseignement supérieur, qui refuse tout bonnement que le terme « concevoir » figure dans la réécriture des BPJEPS, car il estime que c'est accorder trop de pouvoir à un niveau 4 (un niveau baccalauréat), et que cette situation porte préjudice à la filière STAPS en donnant les mêmes prérogatives que les diplômes de niveau 5 (Bac + 2 : DEUG DEUST BTS DUT) et 6 (Bac + 3 : licence, licence pro, BUT(1) et Bac + 4 : Master 1) délivrés par l'université. C'est véritablement pathétique. Avec de telles prises de position le monde universitaire, en défendant coûte que coûte au travers de sa filière STAPS l'ensemble des prérogatives dont il s'estime être le seul détenteur, ne s'en trouve certainement pas grandi. De là à penser que ces éminents professeurs d'université considèrent qu'un BPJEPS de niveau bac n'aurait ni les savoirs ni les compétences intellectuelles suffisantes pour concevoir quoi que ce soit, il n'y a qu'un pas qu'ils semblent franchir allègrement.*

*Une telle opposition est pour le moins paradoxale, car cette terminologie est jusqu'à présent omniprésente dans la construction des BPJEPS, où l'on trouve « concevoir un projet d'animation » (l'UC 2 de l'ensemble des BPJEPS) » ou encore « concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage des activités aquatiques et de la natation, dont l'aisance aquatique » (UC 3-C3-1 du BPJEPS AAN) ».*

*L'on est donc manifestement en droit de se demander s'il ne s'agit pas, de la part des STAPS en recherche de légitimité, d'une volonté sous-jacente de réaliser une véritable OPA sur l'ensemble des diplômes sportifs français.*

### **Le projet de DIU EN3SMA**

*Pour preuve, le projet de DIU EN3SMA (Diplôme inter-universitaire enseignement de la natation, surveillance, sauvetage et sécurité en milieu aquatique) porté par l'université de Nantes, à laquelle se sont jointes plus d'une vingtaine d'autres universités. Ce DIU permettrait aux titulaires de l'un des cinq diplômes STAPS mentionnés dans l'arrêté du 4 novembre 2021 d'accéder au titre de Maître nageur Sauveteur (MNS). Rien de moins !*

*Et tout cela en 150 heures... 70 heures pour un bloc de compétences 3SMA « Surveillance, sauvetage et sécurité en milieu aquatique », et 80 heures pour un bloc de compétences « Enseignement des activités aquatiques », alors que les UC 3 et 4 de l'actuel BPJEPS AAN en comportent plus du double. Le coût de ce DIU se situerait dans une fourchette de prix allant de 3000 à 4000 € en formation continue.*

### **(1) BUT : Bachelor universitaire de technologie**

*Le hic de cette histoire, c'est que par rapport à une formation de 600 heures telle qu'elle se passe aujourd'hui au sein des organismes de formation agréés dont le coût se situe entre 5000 et 6000 €, le compte n'y est pas. Un rapide calcul permet de se rendre compte qu'au tarif de 3000 € annoncé par les STAPS pour 150 heures, l'heure de formation est à 20 €, alors qu'elle n'est que de 10 € en moyenne dans le cadre des formations telles qu'elles sont actuellement organisées, et dont le coût moyen varie entre 5000 et 6000 €... Mais là où l'histoire devient cocasse, c'est lorsque ces mêmes directeurs de STAPS regroupés au sein de la C3D SPAPS (2) sollicitent divers organismes,*

... suite page 4 >